

Interpellation présentée par le député:

M. Antoine Bertschy

Date de dépôt : 12 décembre 2007

Messagerie

Interpellation urgente écrite

Réorganisation du logement des requérants d'asile par l'Hospice Général : qui dit vrai ?

Mesdames et Messieurs les Députés,

Il y a quelques semaines, l'Hospice Général a annoncé une réorganisation du logement des requérants d'asile dès le 1^{er} janvier 2008. Selon ce qui nous a été rapporté par les médias, celle-ci vise plus particulièrement à regrouper les personnes frappées d'une mesure de non-entrée en matière (ci-après NEM) et/ou les personnes déboutées.

Le plus grand lieu de logement du canton pour les demandeurs d'asile, le centre des Tattes, se trouvant sur la commune de Vernier, le soussigné a déposé auprès du Conseil municipal verniolan une résolution demandant à l'Hospice Général de sursoir à cette volonté de concentration de personnes exclues de la procédure en un même endroit. Résolution refusée par la majorité de l'assemblée communale.

Toutefois, durant les débats, le Maire de Vernier Monsieur Thierry Apothéloz, a fait la déclaration suivante (extrait du procès-verbal du Conseil municipal de Vernier du 2 octobre 2007, page 362) : « *Les personnes déboutées qui sont actuellement au centre des Tattes, ne changeant finalement que d'étiquette puisque la loi sur l'asile et les étrangers leur ont donné une autre étiquette ; ils s'appelleront désormais les déboutés de l'asile. Il n'y a donc pas un changement majeur et pas de crainte à avoir sur cet aspect-là.* » Propos surprenants qui vont à l'encontre de ce qui a été annoncé par la direction de l'Hospice Général. D'autant plus surprenants

sachant que Monsieur Apothéloz est membre du conseil d'administration de cette institution !

Depuis lors, des habitants du voisinage de ce centre nous ont signalé des mouvements de type déménagement plus importants qu'à l'habitude en ce lieu. Appréciations certes fondées sur des impressions par essence non-quantifiables et peut-être influencées par les déclarations lues dans les médias.

D'où mon interpellation au Conseil d'Etat :

Peut-il confirmer ou infirmer que la réorganisation du logement des requérants d'asile par l'Hospice Général entraîne une concentration des NEM et/ou des personnes déboutées au centre des Tattes ?